

Theratechnologies présente de solides résultats financiers et annonce un résultat net positif pour le troisième trimestre de l'exercice 2024

Oct. 10, 2024

- Revenus de 22,6 millions de dollars au troisième trimestre, en hausse de 8 % d'un exercice à l'autre
- Réalisation d'un résultat net positif de 3,1 millions de dollars, ou 0,06 \$ par action, et d'un BAIIA ajusté ¹ de 7,2 millions de dollars
- Prévisions de revenus révisées pour l'exercice 2024 dans une fourchette allant de 83 millions de dollars à 85 millions de dollars et prévisions du BAIIA ajusté révisées à la hausse pour se situer entre 17 millions de dollars et 19 millions de dollars

MONTRÉAL, 10 oct. 2024 (GLOBE NEWSWIRE) -- Theratechnologies Inc. (« Theratechnologies », ou la « Société ») (TSX : TH) (NASDAQ : THTX), société biopharmaceutique dont les activités sont axées sur le développement et la commercialisation de traitements novateurs, a présenté aujourd'hui ses faits saillants commerciaux et ses résultats financiers pour le troisième trimestre de l'exercice 2024, clos le 31 août 2024 (le « troisième trimestre de l'exercice 2024 », ou « T3 2024 »). Sauf indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars américains.

Revenus du trimestre et de la période de neuf mois clos le 31 août 2024 (en milliers de dollars)

	Trimestres clos les 31 août		Variation (en %)	Périodes de neuf mois closes les 31 août		Variation (en %)
	2024	2023		2024	2023	
Ventes nettes d' <i>EGRIFTA</i> SV ^{MD}	16 687	13 183	26,6%	42 473	36 747	15,6%
Ventes nettes de Trogarzo ^{MD}	5 913	7 672	(22,9)%	18 391	21 565	(14,7)%
Revenus	22 600	20 855	8,4 %	60 864	58 312	4,4 %

« J'ai le plaisir d'annoncer que nous terminons le troisième trimestre en affichant un solide BAIIA ajusté de 7,2 millions de dollars et un résultat net de 3,1 millions de dollars », a déclaré Paul Lévesque, président et chef de la direction de Theratechnologies. Trimestre après trimestre, nous avons continué d'afficher d'excellents résultats, et c'est pourquoi nous révisons à la hausse nos prévisions du BAIIA ajusté pour les porter dans une fourchette allant de 17 à 19 millions de dollars. *EGRIFTA* SV^{MD} demeure le moteur de notre croissance, affichant sa meilleure performance dans l'histoire récente après avoir été adopté par un nombre inégalé de nouveaux patients et prescripteurs au cours des neuf derniers mois. Compte tenu des tendances actuelles pour le Trogarzo^{MD} et en raison de la possibilité d'un approvisionnement limité d' *EGRIFTA* SV^{MD} à la fin novembre, nous révisons nos prévisions de revenus pour les fixer entre 83 et 85 millions de dollars. Nous sommes d'avis qu'au cours de la première partie de l'exercice 2025, nous compenserons la totalité des ventes non enregistrées au quatrième trimestre de l'exercice 2024, et sommes toujours persuadés que les répercussions sur les patients seront évitées. »

« Nous avons redoublé d'efforts pour établir des partenariats et dénicher des produits novateurs à commercialiser, et avons réalisé des progrès considérables aux États-Unis et au Canada. Notre stratégie axée sur l'Amérique du Nord est claire, et nous sommes bien placés pour atteindre notre objectif à long terme qui consiste à dégager une croissance soutenue des revenus et des résultats. En ce qui concerne notre portefeuille de produits, nous restons déterminés à mettre en marché la formulation F8 et avons maintenant répondu à toutes les questions de la FDA à l'égard de la sBLA concernant l'immunogénicité et la microbiologie. Nous nous attendons à achever le dossier sous peu et prévoyons le soumettre à la FDA d'ici la fin de novembre. En ce qui concerne l'oncologie, nous continuons de garder le cap sur l'atteinte de résultats positifs découlant de la réalisation de la partie 3 de notre essai clinique de phase 1 portant sur le sudocétaxel zendusortide pour traiter le cancer de l'ovaire avancé, et aucune toxicité limitant la dose (« TLD ») n'a été rapportée, y compris la neuropathie et les toxicités oculaires. Il reste une dernière patiente dans l'essai, et nous prévoyons communiquer les résultats lorsque son traitement sera terminé et que toutes les données pourront être analysées. »

Faits récents :

La Société a annoncé un risque d'interruption temporaire de l'approvisionnement d' *EGRIFTA* SV^{MD} au début de 2025

Le 17 septembre 2024, la Société a annoncé un risque d'interruption temporaire de l'approvisionnement d' *EGRIFTA* SV^{MD} au début de 2025, en raison d'une fermeture volontaire inattendue des installations du fabricant contractuel de la Société à la suite d'une inspection par la FDA et du délai d'examen de la FDA pour la reprise de la distribution du produit. Depuis, la Société a mis en œuvre des mesures pour gérer minutieusement les stocks d' *EGRIFTA* SV^{MD} afin de répondre à la demande des patients jusqu'à la mi-janvier 2025, et ces mesures entraîneront un manque à gagner lié à *EGRIFTA* SV^{MD} pour l'exercice 2024. Voir la rubrique « Prévisions révisées des revenus et du BAIIA ajusté pour l'exercice 2024 » plus loin. Le fabricant met la dernière main à ses mesures correctives et a confirmé à la Société qu'il prévoit reprendre ses activités d'ici la mi-octobre. Compte tenu de ces délais, la fabrication d'un lot d' *EGRIFTA* SV^{MD} est prévue pour la semaine du 21 octobre 2024.

Prévisions révisées des revenus et prévisions à la hausse du BAIIA ajusté pour l'exercice 2024

Theratechnologies a révisé ses prévisions de revenus pour l'exercice 2024, qui devraient se situer dans une fourchette allant de 83 millions de dollars à 85 millions de dollars, plutôt que de 87 millions de dollars à 90 millions de dollars. Par la même occasion, la Société révisé à la hausse nos prévisions à l'égard du BAIIA ajusté, une mesure non conforme aux IFRS, qui devrait se situer entre 17 millions de dollars et 19 millions de dollars, plutôt qu'entre 13 millions de dollars et 15 millions de dollars, pour l'exercice 2024. Cette augmentation est appuyée par l'importance que la Société continue d'accorder au contrôle des dépenses, comme en témoigne l'excellente performance des trois premiers trimestres de l'exercice 2024. Les prévisions révisées des revenus tiennent compte du manque à gagner attribuable à l'éventuelle contrainte d'approvisionnement d' EGRIFTA SV^{MD} à la fin novembre et de la tendance des ventes de Trogarzo^{MD} depuis le début de l'exercice.

Résultats financiers du troisième trimestre de l'exercice 2024

Les résultats financiers présentés dans le présent communiqué de presse sont tirés du rapport de gestion (le « rapport de gestion ») et des états financiers consolidés intermédiaires (les « états financiers intermédiaires ») de la Société pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2024 (le « troisième trimestre de l'exercice 2024 »), lesquels ont été établis conformément à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (l'« IAS 34 ») qui fait partie des Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Le rapport de gestion et les états financiers intermédiaires sont disponibles sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca, sur EDGAR au www.sec.gov et au www.theratech.com. Sauf indication contraire, tous les termes clés ont le sens qui leur est attribué dans le rapport de gestion de la Société.

Revenus

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2024, les revenus consolidés se sont établis à 22 600 000 \$ et à 60 864 000 \$, comparativement à 20 855 000 \$ et à 58 312 000 \$ pour les périodes correspondantes closes le 31 août 2023, soit une hausse de 8,4 % d'un exercice à l'autre pour le troisième trimestre et de 4,2 % pour les neuf premiers mois de l'exercice considéré.

Pour le troisième trimestre de l'exercice 2024, les ventes nettes d' EGRIFTA SV^{MD} se sont élevées à 16 687 000 \$, contre 13 183 000 \$ au troisième trimestre de l'exercice 2023, ce qui représente une augmentation de 26,6 % d'un exercice à l'autre. L'accroissement des ventes d' EGRIFTA SV^{MD} pour le troisième trimestre de l'exercice 2024 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent s'explique essentiellement par la forte demande unitaire pour le produit, ainsi que par un prix de vente net plus élevé qu'à l'exercice précédent. Les ventes nettes pour la période de neuf mois close le 31 août 2024 se sont établies à 42 473 000 \$, comparativement à 36 747 000 \$ pour la période correspondante de 2023, ce qui représente une croissance de 15,6 %.

Pour le troisième trimestre de l'exercice 2024, les ventes nettes de Trogarzo^{MD} se sont chiffrées à 5 913 000 \$, contre 7 672 000 \$ pour le trimestre correspondant de 2023, soit une baisse de 22,9 % d'un exercice à l'autre. Le recul des ventes de Trogarzo^{MD} est principalement lié à la diminution des ventes unitaires attribuable aux pressions concurrentielles dans le segment de marché des infections au VIH-1 multirésistantes aux médicaments, où Trogarzo représente toujours une part importante de l'arsenal de traitement, bien que sa part de marché ait régressé au profit des chefs de file du marché dans ce segment.

Pour la période de neuf mois close le 31 août 2024, les ventes nettes de Trogarzo^{MD} se sont élevées à 18 391 000 \$, contre 21 565 000 \$ pour la même période de 2023.

Coût des ventes

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2024, le coût des ventes s'est établi à 4 521 000 \$ et à 14 352 000 \$, comparativement à 4 967 000 \$ et à 14 569 000 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice 2023.

Coût des ventes

	Trimestres clos les 31 août				Périodes de neuf mois closes les 31 août			
	2024		2023		2024		2023	
	(en milliers de dollars)	% des revenus	(en milliers de dollars)	% des revenus	(en milliers de dollars)	% des revenus	(en milliers de dollars)	% des revenus
EGRIFTA SV ^{MD}	1 465	8,8%	1 059	8,0%	4 901	11,5%	3 285	8,9%
Trogarzo ^{MD}	3 056	51,7%	3 908	50,9%	9 451	51,4%	11 284	52,3%
Total	4 521	20,0 %	4 967	23,8 %	14 352	23,6 %	14 569	25,0 %

Pour la période de neuf mois close le 31 août 2024, le coût des ventes d' EGRIFTA SV^{MD} reflète l'incidence négative d'une provision au titre des stocks de 1 088 000 \$ (170 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2023) liée à la fabrication d'un lot de formulation F8 de la tésamoréline, puisque la formulation F8 n'a pas encore été approuvée par la FDA à des fins de commercialisation. Aucune provision comparable n'a été constituée pour le trimestre clos le 31 août 2024. Le coût des ventes de Trogarzo^{MD} est fixé par contrat à 52 % des ventes nettes, sous réserve d'ajustements périodiques pour les retours ou d'autres facteurs.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement se sont respectivement chiffrés à 2 612 000 \$ et à 11 089 000 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2024, comparativement à 5 396 000 \$ et à 25 141 000 \$, respectivement, pour les périodes correspondantes de l'exercice 2023. Les frais de recherche et de développement pour la période de neuf mois close le 31 août 2024 tiennent compte de l'amortissement accéléré (766 000 \$) au deuxième trimestre du matériel utilisé dans le cadre des activités de recherche préclinique en oncologie, par suite de la décision de cesser les activités de recherche et de développement peu avancées. Les frais de recherche et de développement pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2024 ont également été réduits par la comptabilisation de crédits d'impôt fédéral canadien non remboursables (650 000 \$).

Frais de recherche et de développement
(en milliers de dollars)

	Trimestres clos les 31 août		Variation (en %)	Périodes de neuf mois closes les 31 août		Variation (en %)
	2024	2023		2024	2023	
<i>Oncologie</i>						
Recherche en laboratoire et personnel	78	436	-82 %	1 444*	1 424	1 %
Développement de produits pharmaceutiques	60	67	-10 %	217	4 410	-95 %
Essai clinique de phase I	493	204	142 %	1 470	1 806	-19 %
Projets médicaux et sensibilisation	187	785	-76 %	691	3 167	-78 %
Salaires, avantages et charges	1 201	2 142	-44 %	3 815	7 263	-47 %
Activités d'ordre réglementaire	367	366	–	1 174	1 164	–
Formulation IM de Trogarzo ^{MD}	–	115	-100 %	26	965	-97 %
Développement de la formulation de la tésamoréline	350	80	337 %	1 402	1 201	17 %
Études sur les facteurs humains – F8	5	534	-99 %	12	1 147	-99 %
Stylo injecteur	–	-	–	–	234	-100 %
Activités en Europe	53	117	-55 %	105	456	-77 %
Frais de déplacement, honoraires des consultants, brevets, options, autres	329	350	-6 %	973	1 824	-47 %
Coûts de restructuration	185	509	-64 %	521	509	2 %
Crédits d'impôt	(696)	(309)	125 %	(761)	(429)	77 %
Total	2 612	5 396	-52 %	11 089	25 141	-56 %

* Compte tenu de l'amortissement accéléré (766 000 \$) des immobilisations corporelles utilisées dans le cadre du programme d'oncologie, par suite de la décision de cesser les activités de recherche et de développement liées à ce programme.

Les frais de recherche et de développement au deuxième trimestre de 2023 ont subi l'incidence défavorable d'une provision de 3 042 000 \$ liée à du matériel visant le sudocétaxel zendusortide, qui pourrait expirer avant que la Société soit en mesure de l'utiliser dans son programme clinique. Aucune provision de cette nature n'a été comptabilisée au cours de la période de neuf mois close le 31 août 2024.

Frais de vente

Les frais de vente ont diminué pour se situer à 6 307 000 \$ et à 18 375 000 \$, respectivement, pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2024, contre 6 728 000 \$ et 20 021 000 \$, respectivement, pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent. La diminution des frais de vente pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2024 est en grande partie attribuable à une gestion plus serrée des frais liés aux activités de commercialisation. Les dépenses se sont stabilisées au troisième trimestre de l'exercice 2024 par suite des mesures de réduction des coûts mises en œuvre au cours de l'exercice 2023.

Le poste « Frais de vente » comprend également l'amortissement de la valeur des immobilisations incorporelles pour les droits de commercialisation d'EGRIFTA SV^{MD} et de Trogarzo^{MD}. Ainsi, la Société a inscrit une charge d'amortissement de 360 000 \$ et de 1 080 000 \$, respectivement, pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2024, comparativement à 675 000 \$ et à 2 153 000 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice 2023.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs ont totalisé 2 947 000 \$ et 9 793 000 \$, respectivement, pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2024, en regard de 3 710 000 \$ et 11 878 000 \$, respectivement, pour les périodes correspondantes de l'exercice 2023. La diminution des frais généraux et administratifs est en grande partie attribuable à la mise en œuvre des mesures de réduction des coûts annoncées au cours de l'exercice 2023.

BAIIA ajusté

Le BAIIA ajusté s'est établi à 7 239 000 \$ pour le troisième trimestre de l'exercice 2024 et à 12 451 000 \$ pour la période de neuf mois close le 31 août 2024, comparativement à 2 160 000 \$ et à (7 872 000)\$ pour les périodes correspondantes de l'exercice 2023. Se reporter à la rubrique « Mesure non conforme aux IFRS et aux PCGR des États-Unis » ci-dessus et se reporter à la rubrique « Rapprochement du BAIIA ajusté » ci-dessous pour obtenir un rapprochement avec la perte nette pour les périodes visées.

Charges financières nettes

Des charges financières nettes de 2 366 000 \$ et de 6 674 000 \$, respectivement, ont été inscrites pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2024, contre 674 000 \$ et 7 557 000 \$, respectivement, pour les périodes correspondantes de l'exercice 2023. Les charges financières nettes du troisième trimestre de l'exercice 2024 comprennent des intérêts de 2 295 000 \$, comparativement à 2 244 000 \$ pour le troisième trimestre de l'exercice 2023. Les charges financières nettes de la période de neuf mois close le 31 août 2024 comprennent des intérêts de 6 882 000 \$, comparativement à 5 902 000 \$ pour la période de neuf mois correspondante de l'exercice 2023. Les charges financières nettes de la période de neuf mois close le 31 août 2023 ont également subi l'incidence de la perte sur la modification de la facilité d'emprunt de 2 650 000 \$ liée à l'émission des bons de souscription d'actions ordinaires (les « bons de souscription de Marathon ») émis dans le cadre des modifications de la convention de crédit

conclue avec des membres du même groupe que Marathon Asset Management (la « convention de crédit »).

Les charges financières nettes pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2024 comprennent également une charge de désactualisation de 366 000 \$ et 1 122 000 \$, respectivement, en regard de 500 000 \$ et de 1 642 000 \$, respectivement, pour les périodes correspondantes de 2023.

Impôt sur le résultat

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2024, les charges d'impôt sur le résultat se sont élevées à 756 000 \$ et à 984 000 \$, contre 126 000 \$ et 348 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. L'augmentation pour le troisième trimestre de l'exercice 2024 par rapport aux trimestres précédents est attribuable au bénéfice net plus élevé dégagé par nos activités d'exploitation. La Société a comptabilisé des crédits d'impôt fédéral canadien non remboursables pour le trimestre clos le 31 août 2024 (650 000 \$) en réduction des frais de recherche et de développement, ce qui a largement compensé la charge d'impôt sur le résultat plus élevée.

Bénéfice net (perte nette)

Du fait de la hausse des revenus et de la gestion rigoureuse des charges au cours du dernier exercice, le bénéfice net du troisième trimestre clos le 31 août 2024 s'est élevé à 3 091 000 \$, en regard d'une perte nette de 746 000 \$ en 2023. Pour les périodes de neuf mois closes les 31 août 2024 et 2023, la Société a inscrit des pertes nettes de 403 000 \$ et de 21 202 000 \$, respectivement.

Situation financière, situation de trésorerie et sources de financement

Liquidité et continuité de l'exploitation

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés intermédiaires, il incombe à la direction d'identifier les événements ou situations indiquant l'existence d'une incertitude significative qui jette un doute important sur la capacité de la Société à honorer ses obligations à leur échéance pendant une période d'au moins 12 mois à compter du 31 août 2024. Si la Société conclut que des événements ou situations indiquent l'existence d'une incertitude significative à l'égard de sa capacité à poursuivre son exploitation, elle doit évaluer si les plans élaborés par la direction pour atténuer ces événements ou situations permettront de lever l'incertitude significative.

Pour la période de neuf mois close le 31 août 2024, la Société a enregistré une perte nette de 403 000 \$ (perte nette de 21 202 000 \$ en 2023) et dégagé des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de 2 606 000 \$ (flux de trésorerie négatifs de 1 572 000 \$ en 2023). Au 31 août 2024, la trésorerie s'élevait à 34 690 000 \$ et les placements obligataires et dans les fonds du marché monétaires totalisaient 4 169 000 \$.

La convention de crédit de Marathon de la Société (au sens donné à ce terme à la note 7 des états financiers intermédiaires) comporte diverses clauses restrictives, y compris des clauses portant sur le seuil minimum de liquidités selon lesquelles la Société doit conserver des soldes importants de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme admissibles dans des comptes prédéterminés, ce qui restreint la gestion de ses liquidités (se reporter à la note 7 des états financiers intermédiaires). Au 31 août 2024, les principales clauses restrictives de la convention de crédit de Marathon étaient notamment les suivantes : i) le seuil minimum de liquidités de 17 500 000 \$; et ii) les cibles minimales fondées sur le BAIIA ajusté de Marathon au cours des quatre derniers trimestres clos. Un manquement à une clause restrictive autorise le prêteur à exiger le remboursement immédiat de la facilité d'emprunt (au sens donné à ce terme à la note 7 des états financiers intermédiaires) et rend les actifs garantis disponibles au prêteur, lesquels comprennent la quasi-totalité de la trésorerie, des placements obligataires et des fonds du marché monétaire qui sont assujettis à des conventions de contrôle. Bien que le prêteur ait accordé une dispense ou apporté des modifications à la convention pour des manquements aux clauses restrictives par le passé, rien ne garantit qu'il acceptera d'accorder une dispense ou d'apporter des modifications pour des manquements futurs aux clauses restrictives, le cas échéant. À l'heure actuelle, aucune autre source de financement n'a été consentie à la Société.

Le 17 septembre 2024, la Société a annoncé un risque d'interruption temporaire de l'approvisionnement d' *EGRIFTA SV^{MD}* au début de 2025, en raison d'une fermeture volontaire inattendue des installations de son fabricant contractuel à la suite d'une inspection par la FDA des États-Unis et du délai d'examen de la FDA pour la reprise de la distribution du produit. Le fabricant met la dernière main à ses mesures correctives et a confirmé à la Société qu'il prévoit reprendre ses activités d'ici la mi-octobre. Compte tenu de ces délais, la fabrication d'un lot d' *EGRIFTA SV^{MD}* est prévue pour la semaine du 21 octobre 2024. Afin de reprendre la distribution d' *EGRIFTA SV^{MD}*, la FDA a demandé à la Société de déposer un supplément d'approbation préalable (Prior Approval Supplement (« PAS »)) décrivant les modifications apportées par son fabricant. La Société s'attend à déposer un PAS au début de novembre 2024. D'ordinaire, un PAS fait l'objet d'un examen par la FDA dans les quatre mois suivant sa réception.

L'évaluation de la capacité de la Société à générer des produits tirés de la vente d' *EGRIFTA SV^{MD}* et à atteindre les cibles fondées sur le BAIIA ajusté de Marathon pendant une période d'au moins 12 mois à compter du 31 août 2024 nécessite de poser des jugements importants et est tributaire de la reprise de la fabrication et de la distribution d' *EGRIFTA SV^{MD}* avant la fin du premier trimestre de l'exercice 2025, reprise qui dépend de la mise en marché du nouveau lot d' *EGRIFTA SV^{MD}* et nécessite aussi que la gestion des charges demeure conforme aux conditions liées à la convention de crédit de Marathon. La Société serait tenue d'obtenir le soutien du prêteur (y compris les dispenses et modifications éventuelles, au besoin) en cas de manquement aux clauses restrictives de la convention de crédit de Marathon. Si les plans de la direction ne se concrétisent pas, la Société pourrait être en situation de défaut à l'égard de la convention de crédit de Marathon, être forcée de réduire ou de reporter des dépenses et des entrées d'immobilisations et de chercher à mobiliser d'autres sources de financement ou de vendre ou liquider ses actifs. Une partie des plans de la direction échappent à son contrôle, par exemple le moment de la reprise de la distribution qui nécessite l'approbation de la FDA. C'est pourquoi il pourrait y avoir des cas où une combinaison d'événements ou de situations pourraient soulever une incertitude significative et jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Les états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés selon l'hypothèse que la Société poursuivra son exploitation, laquelle suppose que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et qu'elle pourra réaliser ses actifs et régler ses passifs et ses engagements dans le cadre normal de ses activités. Les états financiers consolidés intermédiaires ne comprennent pas les ajustements de la valeur comptable et du classement des actifs et des passifs ainsi que des charges présentées qui pourraient résulter de la résolution de cette incertitude et qui pourraient s'imposer si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'était pas appropriée aux fins des états financiers consolidés intermédiaires. Si la Société devait se trouver dans l'impossibilité de poursuivre son exploitation, une dépréciation significative de la valeur comptable des actifs de la Société, immobilisations incorporelles comprises, pourrait être nécessaire.

Analyse des flux de trésorerie

À la clôture du troisième trimestre de l'exercice 2024, la trésorerie se chiffrait à 34 690 000 \$ et les placements obligataires et les fonds du marché monétaire totalisaient 4 169 000 \$. La trésorerie disponible est investie dans des titres à revenu fixe hautement liquides, notamment des obligations d'organismes gouvernementaux et municipaux, et des fonds du marché monétaire.

Pour le trimestre clos le 31 août 2024, les entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation avant les variations des actifs et des passifs d'exploitation se sont élevées à 4 060 000 \$, ce qui constitue une amélioration de 5 330 000 \$ par rapport à des sorties nettes de trésorerie de 1 270 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2023.

Au troisième trimestre de l'exercice 2024, les variations des actifs et des passifs d'exploitation ont eu une incidence favorable de 544 000 \$ sur les flux de trésorerie (incidence favorable de 6 599 000 \$ en 2023). Ces variations comprennent l'incidence favorable d'une diminution des débiteurs (2 539 000 \$) et d'une baisse des frais payés d'avance et des acomptes (511 000 \$). Elles tiennent également compte de l'incidence défavorable d'une baisse des créiteurs (2 329 000 \$) et d'une augmentation des stocks (455 000 \$).

Au troisième trimestre de l'exercice 2024, les entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement se sont élevées à 1 868 000 \$, en raison essentiellement du versement du premier des 36 paiements mensuels (1 683 000 \$) au titre de l'amortissement du prêt de Marathon, tandis que les activités d'investissement ont généré des entrées nettes de trésorerie de 779 000 \$ attribuables à la vente d'obligations et de fonds du marché monétaire. Pour la période de neuf mois close le 31 août 2024, les activités d'investissement comprennent aussi les sorties de trésorerie affectées au versement du deuxième paiement d'étape à TaiMed Biologics par suite de l'approbation de la méthode d'administration par injection IV directe de Trogarzo^{MD} (1 500 000 \$).

Mesure non conforme aux IFRS et aux PCGR des États-Unis

Les renseignements présentés dans le présent communiqué de presse comprennent une mesure financière non conforme aux IFRS et non conforme aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les « PCGR des États-Unis »). « BAIIA ajusté » est la mesure que la Société utilise comme indicateur de la performance financière. Le « BAIIA ajusté » est calculé en ajoutant, au bénéfice net ou à la perte nette, les produits financiers et les charges financières, les amortissements, l'impôt, la rémunération fondée sur des actions au moyen d'options d'achat d'actions et certaines dépréciations de stocks (ou les reprises connexes). Le « BAIIA ajusté » exclut les effets d'éléments qui reflètent principalement l'incidence des décisions d'investissement et de financement à long terme plutôt que les résultats des activités courantes. La Société est d'avis que cette mesure peut être un indicateur utile de sa performance opérationnelle d'une période à l'autre. Elle utilise cette mesure non conforme aux IFRS pour prendre des décisions de nature financière, stratégique et opérationnelle. Le BAIIA ajusté n'est pas une mesure financière normalisée aux termes du référentiel comptable utilisé pour établir les états financiers de la Société auxquels la mesure se rapporte et il pourrait ne pas être comparable à des mesures financières semblables présentées par d'autres émetteurs. Un rapprochement quantitatif du BAIIA ajusté est présenté dans le tableau ci-dessous.

Rapprochement du BAIIA ajusté

(en milliers de dollars)

	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois	
	31 août		closes les 31 août	
	2024	2023	2024	2023
Bénéfice net (perte nette)	3 091	(746)	(403)	(21 202)
Ajouter :				
Amortissement ²	489	868	2 268	2 739
Charges financières nettes ³	2 366	674	6 674	7 557
Charge d'impôt sur le résultat	756	126	984	348
Rémunération fondée sur des actions	387	519	1 354	1 797
Provision au titre des stocks ⁴	–	–	1 088	170
Coûts de restructuration	150	719	486	719
BAIIA ajusté	7 239	2 160	12 451	(7 872)

Détails sur la conférence téléphonique

La conférence téléphonique aura lieu le jeudi 10 octobre à 8 h 30 (HE). Paul Lévesque, président et chef de la direction, animera la conférence téléphonique. D'autres membres de l'équipe de direction, dont Philippe Dubuc, vice-président principal et chef de la direction financière, Christian Marsolais, Ph. D., vice-président principal et chef de la direction médicale, et John Leasure, chef de la direction commerciale mondiale, se joindront à lui pour répondre aux questions des participants après la présentation.

Les participants sont invités à se connecter au moins dix minutes à l'avance afin d'avoir accès à la conférence. Les renseignements relatifs à l'accès et à la retransmission de la conférence téléphonique se trouvent ci-dessous :

RENSEIGNEMENTS SUR LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE	
Date de la conférence téléphonique	10 octobre 2024
Heure de la conférence téléphonique	8 h 30, HE
Lien de la webdiffusion	https://edge.media-server.com/mmc/p/vy4y3hwc
Numéro de téléphone	1 888 513-4119 (sans frais) ou 1 412 902-6615 (international)
Code d'accès	5313857
ENREGISTREMENT DE LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE	

Numéro à composer pour l'Amérique du Nord (sans frais)	1 877 344-7529 (É.-U.) / 1 855 669-9658 (Canada)
Numéro international	1 412 317-0088
Code d'accès pour la rediffusion	2159194
Date de fin de la rediffusion	17 octobre 2024
Pour accéder à la rediffusion en utilisant un numéro d'appel international, veuillez sélectionner ce lien : https://services.choruscall.com/ccforms/replay.html	

Un enregistrement sera également disponible sur la page Web destinée aux investisseurs de la Société, dans la section [événements antérieurs](#).

À propos de Theratechnologies

Theratechnologies (TSX : TH) (NASDAQ : THTX) est une société biopharmaceutique axée sur la mise au point et la commercialisation de traitements novateurs qui répondent à des besoins médicaux non satisfaits. D'autres renseignements sur Theratechnologies sont disponibles sur le site Web de la Société au www.theratech.com/fr, sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca et sur EDGAR au www.sec.gov. Suivez Theratechnologies sur [LinkedIn](#) et [X](#) (anciennement Twitter).

Information prospective

Le présent communiqué de presse renferme des énoncés prospectifs et de l'information prospective (collectivement, les « énoncés prospectifs ») au sens de la législation applicable en valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs reposent sur les opinions et les hypothèses de la direction ou sur l'information disponible à la date où ils sont formulés et se reconnaissent à l'emploi de mots tels que « peut », « va », « pourrait », « voudrait », « devrait », « perspectives », « croit », « planifie », « envisage », « prévoit », « s'attend » et « estime » ou la forme négative de ces termes ou des variations de ceux-ci. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse comprennent, sans toutefois s'y limiter, nos prévisions révisées des revenus et du BAIIA ajusté pour l'exercice 2024; l'accroissement des ventes d' *EGRIFTA SV^{MD}* au premier trimestre de l'exercice 2025, notre stratégie pour atteindre notre objectif à long terme qui consiste à dégager une croissance soutenue des revenus et des résultats, l'interruption de l'approvisionnement d' *EGRIFTA SV^{MD}*, la reprise de la fabrication d'un lot d' *EGRIFTA SV^{MD}*, l'échéancier associé au dépôt d'un PAS auprès de la FDA, l'échéancier d'examen d'un PAS par la FDA, la nouvelle soumission d'une sBLA visant la formulation F8; la publication des résultats de la partie 3 de notre essai clinique de phase 1 portant sur l'étude du sudocétaxel zendusortide pour traiter le cancer de l'ovaire avancé; et la conclusion de partenariats pour commercialiser de nouveaux produits. Bien que les énoncés prospectifs formulés dans le présent communiqué de presse se fondent sur des hypothèses que la Société juge raisonnables à la lumière des données dont elle dispose, les investisseurs doivent éviter de se fier indûment à ces énoncés, car les résultats réels peuvent différer. Certaines hypothèses formulées lors de la préparation des énoncés prospectifs comprennent notamment les suivantes : i) nous respecterons nos prévisions révisées de revenus et du BAIIA ajusté; ii) nous gérerons les stocks de manière à éviter ou à limiter une pénurie d' *EGRIFTA SV^{MD}* pour les patients au début de 2025; iii) les ventes d' *EGRIFTA SV^{MD}* accéléreront en 2025; iv) nous contrôlerons nos dépenses comme prévu et aucun événement imprévu ne surviendra qui aurait pour effet d'augmenter nos dépenses en 2024 et par la suite; v) notre tiers fabricant mènera à terme ses mesures correctives d'ici la mi-octobre et tous les résultats des différents tests requis pour la reprise de la fabrication permettront à ce fabricant de reprendre ses activités afin de fabriquer un lot d' *EGRIFTA SV^{MD}* dans la semaine du 21 octobre 2024; vi) nous obtiendrons du fabricant toutes les informations nécessaires pour déposer un PAS dans les délais établis dans les présentes; vii) la FDA ne fera pas de commentaires sur notre PAS dans les délais prescrits et, le cas échéant, nous serons capables d'y répondre dans ces délais; viii) le lot d' *EGRIFTA SV^{MD}* qui sera fabriqué en octobre 2024 répondra aux spécifications permettant sa mise en marché; ix) la soumission à la FDA d'une nouvelle sBLA visant la formulation F8 aura lieu dans les délais annoncés, et la FDA approuvera cette sBLA; x) nous respecterons les modalités de la facilité de crédit; xi) nous serons en mesure de dégager des résultats positifs de la partie 3 de notre essai clinique de phase 1 portant sur l'étude du sudocétaxel zendusortide pour traiter le cancer de l'ovaire avancé; xii) nous serons en mesure de conclure des partenariats pour élargir notre portefeuille de produits commerciaux; xiii) aucun événement ne se produira qui nous empêchera de mettre à exécution les objectifs énoncés dans le présent communiqué de presse; et xiv) nous poursuivrons notre exploitation. Les énoncés prospectifs sont soumis à plusieurs risques et incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de Theratechnologies et sont susceptibles d'entraîner un écart considérable entre les résultats réels et ceux qui sont exprimés, expressément ou implicitement, dans ces énoncés prospectifs. Ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, i) une pénurie d' *EGRIFTA SV^{MD}* à la mi-janvier 2025; ii) une diminution des ventes d' *EGRIFTA SV^{MD}* en 2025; iii) un retard de notre tiers fabricant dans la mise en œuvre et/ou l'achèvement des mesures correctives en vue de reprendre ses activités de fabrication, notamment la fabrication d'un lot d' *EGRIFTA SV^{MD}* en octobre 2024; iv) le nouveau lot d' *EGRIFTA SV^{MD}* ne répondra pas aux spécifications permettant sa mise en marché; v) un retard dans le dépôt d'un PAS par la Société; vi) la réception par la Société d'une lettre de refus de soumission de la FDA après le dépôt de son PAS ou la transmission par la FDA de demandes de renseignements pendant la période d'examen du PAS, entraînant un retard dans la mise en marché du lot nouvellement fabriqué d' *EGRIFTA SV^{MD}*; vii) un retard dans la soumission de la sBLA visant la formulation F8 et/ou le refus par la FDA d'approuver cette sBLA; viii) l'incapacité de la Société de respecter les engagements, les obligations et les différentes clauses de la facilité de crédit, ce qui pourrait entraîner une augmentation du taux d'intérêt sur les montants empruntés et/ou la saisie par le prêteur garanti de tous les actifs de la Société; ix) notre incapacité de dénicher des produits à ajouter à notre portefeuille ou de conclure des ententes dont les modalités seraient satisfaisantes pour nous; et x) le cas où des événements nous amèneraient à dépenser plus de fonds que prévu, ce qui pourrait donner lieu à un BAIIA ajusté négatif moins élevé que ce qui a été annoncé. Les investisseurs actuels et potentiels sont priés de se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle sur formulaire 20-F datée du 21 février 2024, accessible sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca et sur EDGAR au www.sec.gov dans les documents déposés de Theratechnologies, afin de connaître les risques liés à la Société. Le lecteur est prié d'examiner ces risques et incertitudes attentivement et de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs reflètent les attentes actuelles concernant des événements futurs. Ils ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse et traduisent nos attentes à cette date. Nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser l'information contenue dans ce communiqué de presse, que ce soit à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements, à la suite de nouveaux événements ou circonstances ou pour toute autre raison que ce soit, sauf si les lois en vigueur l'exigent.

Personnes-ressources

Demandes des investisseurs :

Philippe Dubuc
Vice-président principal et chef de la direction financière
pdubuc@theratech.com
1 438 315-6608

Demandes des médias
Julie Schneiderman
Directrice principale, Communications et Affaires corporatives
communications@theratech.com
1 514 336-7800

¹ Il s'agit d'une mesure non conforme aux IFRS, qui constitue de l'information prospective. Le montant indiqué diffère de manière importante des montants enregistrés par le passé. Se reporter à la rubrique « Mesure non conforme aux IFRS et aux PCGR des États-Unis » ci-dessous pour connaître les montants passés et leur rapprochement avec les mesures IFRS les plus directement comparables.

² Compte tenu de l'amortissement des immobilisations corporelles et de l'amortissement des immobilisations incorporelles, des autres actifs et des actifs au titre de droits d'utilisation.

³ Compte tenu de la totalité des produits financiers et des charges financières, à savoir : l'effet du change, les produits d'intérêts, la charge de désactualisation et l'amortissement des coûts de financement différés, les charges d'intérêts, les frais bancaires, le profit ou la perte sur les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et la perte sur la modification de la dette et le profit sur la résiliation de bail.

⁴ Provision au titre des stocks dans l'attente de l'approbation de la commercialisation de la formulation F8.